

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

---

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL35

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou résidant régulièrement en France ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'impact du droit de pétition sur la vie civile et politique justifie que ce dernier soit réservé aux personnes de nationalité française.